

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 82 (1931)
Heft: 1

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous sommes donc d'avis qu'il y a lieu, non de les protéger au sens propre du mot, mais d'éviter une extermination radicale, comme celle de bêtes puantes, d'hôtes indésirables au sens strict du mot.

Tous les êtres ont droit à leur place au soleil et l'équilibre naturel s'établit de lui-même dans le sens d'une répartition équitable. Nous verrions sans déplaisir nos forêts jurassiques, à la faune déjà si clairsemée, héberger encore pendant longtemps de nombreuses familles de ces hôtes qui ont eu confiance dans notre hospitalité proverbiale.

J.-J. de Luze, a. insp. forestier.

CHRONIQUE.

Cantons.

Fribourg. Nous glanons, dans le compte rendu de la « Direction des forêts » de ce canton, pour 1929, les quelques indications suivantes :

La superficie des *forêts cantonales* a augmenté, durant l'exercice en cause, de 141 ha. Elle était, à la fin de 1929, de 4468 ha, ce qui équivaut à 13,4 % de la superficie boisée totale. Seul, le canton de Schaffhouse en a une proportion plus forte encore (16 %).

Dans aucun autre canton, l'augmentation de la surface boisée appartenant à l'Etat n'a été aussi rapide (1888 : 2117 ha; 1900 : 3114 ha). Rappelons qu'elle provient surtout des reboisements de grande envergure exécutés dans le massif de la Berra (Höllbach), lesquels font sentir toujours mieux leur bienfaisant effet sur le régime des cours d'eau de la région.

Dans les futaies domaniales, l'exploitation moyenne s'est élevée à 7,4 m³ par ha et leur rendement net à 154 fr. (1928 : 136 fr.).

Le *fonds de prévoyance* des forêts de l'Etat, qui se montait à 1.066.872 fr. au 1^{er} janvier 1929, a été abondamment utilisé pour l'achat de forêts et d'un domaine, puis la construction de routes. La dépense de ce chef a été de 248.270 fr. Augmenté de prélèvements divers et des intérêts, ce fonds était, à fin 1929, de 948.771 fr.

Dans les *forêts communales* (16.509 ha), l'exploitation s'est élevée à 5,6 m³ par ha (88 % de résineux; 12 % de feuillus). La part des bois de service a été relativement forte, soit de 54 % sur les 92.789 m³ exploités; 4746 m³ ont été répartis entre les bourgeois. Une comparaison avec les années précédentes montre que, dans le canton de Fribourg, l'importance de la part de ces bois de répartition va en diminuant sans cesse.

H. B.

Soleure. L'ouragan déchaîné sur le plateau suisse, dans la nuit du 22/23 novembre dernier, a causé des ravages sensibles dans plusieurs forêts. Celles du canton de Soleure ont été particulièrement

éprouvées. Monsieur l'inspecteur forestier *Siebenmann* nous écrit que dans la région comprise entre Selzach et Flumental — environ 15 km de distance à vol d'oiseau — près de 60.000 m³ ont été jetés à terre. Dans ce chiffre, les forêts bourgeoisiales de Soleure entrent pour 35.000 m³ et celles de Riedholz pour 21.000 m³. Dans les forêts de cette dernière commune, les $\frac{2}{3}$ du matériel sur pied ont été ainsi abattus. Il s'agit pour elle d'une vraie catastrophe.

Vaud. M. *André Péclard*, ingénieur forestier, vient d'être nommé administrateur des forêts de la commune de Baulmes. Le nouvel élu succède à M. Pr. Favez, promu aux fonctions d'inspecteur forestier d'arrondissement.

Etranger.

France. A la « Marchande », près de Gagnières, dans le département du Gard, vient de mourir, dans sa propriété de famille où il s'était retiré il y a deux ans, M. *André d'Alverny*, né en 1873, en dernier lieu inspecteur principal des eaux et forêts, à Aurillac (Cantal). Le défunt s'est éteint à la suite d'une longue maladie contractée au cours de la guerre.

M. d'Alverny n'est certes pas un inconnu pour les sylviculteurs de la Suisse romande. En effet, certains de ses articles publiés au cours des dernières années dans la « Revue des eaux et forêts », et ailleurs encore, sont remarquables par l'originalité de leur inspiration et la valeur de l'argumentation.

Ce forestier, doué d'un sens des mathématiques très développé, s'était spécialisé dans l'étude de la forêt jardinée et de l'application de la méthode du contrôle dont il avait su tirer un enseignement personnel et inédit.

La mort l'a enlevé au moment où il allait avoir la satisfaction de faire paraître un livre sur la forêt jardinée « contrôlée », ouvrage qu'il a écrit avec la collaboration de deux autres sylviculteurs français éminents, MM. Schaeffer et Gazin.

Ceux de nos camarades qui ont eu le privilège d'entrer en relations avec cette nature d'élite, avec ce modeste, ce silencieux, conserveront à ce sylviculteur de premier plan un souvenir ému. Par l'élévation de son caractère et la délicatesse de ses sentiments, il était de ceux vers lesquels on se sent attiré. Ses connaissances professionnelles étaient celles d'un savant; mais ce qui nous a surtout frappé dans sa personnalité, c'est le rayonnement d'une âme d'élite.

M. d'Alverny était un lecteur fidèle des deux éditions, française et allemande, de l'organe de la « Société forestière suisse ».

Que sa famille veuille bien trouver ici l'hommage de notre sympathie respectueuse.

A. B.

Australie. Nous avons, en 1929, attiré l'attention sur quelques faits intéressants les forêts et l'enseignement forestier en Australie, puis

signalé, en particulier, l'existence de l'Ecole forestière de *Camberra* (p. 158/159), créée en 1928. L'an dernier, un collaborateur a publié, dans ce journal, des « Notes forestières sur la côte orientale de l'Australie », région dans laquelle croissent les boisés australiens les plus intéressants.

Nous croyons devoir compléter aujourd'hui ces quelques renseignements sur les conditions forestières du continent australien. C'est surtout pour annoncer l'existence d'une revue forestière, dont nous venons de recevoir un fascicule et dont nous devons avouer n'avoir rien su auparavant.

« *The Australian Forestry Journal* » paraît quatre fois l'an, à Sidney, et en est déjà à sa treizième année. Il est édité par la « Commission forestière de la Nouvelle-Galles du Sud ». Le cahier n° 3 que nous avons sous les yeux, de format in-quarto, comprend 32 pages de texte serré; il contient surtout des articles concernant la sylviculture des pays de langue anglaise. Un des plus longs, signé de M. H.-R. Gray, est consacré à l'examen des conditions forestières des Etats-Unis de l'Amérique du Nord dont il est dit, en résumé, qu'elles sont aujourd'hui peu satisfaisantes, cela à en croire des auteurs de ce pays.

H. B.

BIBLIOGRAPHIE.

Agenda forestier de l'industrie du bois. Publié par « la Société vaudoise de sylviculture », avec la collaboration de « l'Association forestière vaudoise ». 1931. Editeur : Librairie centrale et universitaire, à Lausanne. Prix : 2,75 fr.

Schweizerischer Forstkalendar. 1931. Par M. Roman Felber, ingénieur forestier. Editeur : Huber & C^{ie}, à Frauenfeld. Prix : 3,80 fr.

Voilà longtemps que nous caressions l'espoir de pouvoir annoncer, dans le même cahier, la parution de ces deux agendas forestiers helvétiques. Mais le premier indiqué ci-dessus nous parvenait autrefois toujours trop tard. Cette fois, enfin, ils ont paru tous deux à temps, bien avant le début de l'an. Le plaisir nous est ainsi accordé de pouvoir les louer en commun et de recommander, à ceux de nos lecteurs qui peuvent s'offrir ce petit luxe, de les acheter tous deux. Car ils se complètent fort heureusement. Si bien, que nous ne saurions vraiment plus, personnellement, nous passer des services de l'un et de l'autre.

L'un peut être employé pour des notes journalières sur l'état du temps, sur des faits divers, des événements de famille; l'autre, à relater les travaux exécutés, les courses faites, etc. Ainsi utilisés, ces deux agendas deviennent une mine de renseignements des plus intéressants et dans laquelle on puise, au cours des temps, avec autant de plaisir que de profit.

Il n'y a rien de particulier à dire sur ces deux compagnons de route qui nous reviennent, l'un solidement cartonné et dont le titre claironne